

Résolution sur les salaires professionnels

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale annuelle les 6 et 7 octobre 1981,

RAPPELANT la résolution sur les traitements et indemnités adoptée par l'Assemblée générale annuelle du 24 septembre 1980,

CONSTATANT une fois de plus l'attitude négative de certains organes du système commun (CAC, CFPI) à l'égard du personnel qui réclame, à juste titre et depuis de nombreuses années, sur la base de statistiques établies par ces mêmes organes, un redressement des traitements affectés par une inflation galopante, les fluctuations du dollar et un mécanisme d'ajustement de poste inadéquat,

DEPLORANT les retards et les méthodes de travail erronées de la Commission de la fonction publique internationale dans les études qui devraient aboutir à des améliorations des traitements de base et du mécanisme d'ajustement de poste,

CHARGE le Comité du Syndicat :

- d'intervenir auprès du Directeur général afin d'obtenir d'urgence un redressement intérimaire des traitements de l'ensemble du personnel professionnel de l'Organisation, tant à Genève que hors siège;
- de poursuivre, en coopération avec les autres associations et syndicats du personnel intéressés, l'action entreprise en vue d'obtenir le plus rapidement possible un redressement des traitements conforme à la réalité, et un mécanisme adéquat pour leur ajustement;

DONNE MANDAT au Comité d'entreprendre toute action en vue de sauvegarder les intérêts légitimes du personnel dans ce domaine.